

**Réunion du Conseil Municipal
du 10 décembre 2020
COMPTE RENDU DE SEANCE**

Etaient présents :

Madame MAHIEUX, Monsieur LECOCQ, Madame DUMANGE, Monsieur CUISSET, Madame RICOUR-ARAUJO, Messieurs MALLARD, FATTORI, Madame MONNIAUX, Messieurs KOZON, GODART, Madame CHERONT, Messieurs DAUDRUY, DEVILLE, Madame PARISOT, Monsieur LECLERCQ, Mesdames BESTELLE, JOLY, CRETINOIR et GRAVEZ.

La séance est ouverte à 18h30.

Avant d'aborder les différents points à l'ordre du jour, Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal d'effectuer une minute de silence en souvenir de Nicole MASSET, décédée récemment.

Elle souhaite ensuite la bienvenue au conseil municipal à Madame Sandrine GRAVEZ qui vient compléter la liste des conseillers.

La 1^{ère} mission de Madame Sandrine GRAVEZ sera de choisir les diverses commissions dans lesquelles elle souhaite participer.

Hangar Bourgoin – Installation des services techniques – Demande de subvention au Département du nord

Afin de relancer l'économie et plus particulièrement les entreprises du territoire, le Département a lancé un nouvel appel à projet à destination des communes. Pour pouvoir bénéficier de cette aide supplémentaire, il faut s'engager rapidement sur un projet.

Le début des travaux doit avoir lieu avant le 31 mars. Des travaux étant prévus pour pouvoir utiliser « l'hangar Bourgoin », un dossier a été constitué avec les devis déjà établis soit :

Remplacement du rideau acier	}	pour un montant global de 40.317,60 € TTC
Abattage d'arbres		
Clôture		
Bardage du pignon		
Remplacement des tôles toiture		
Alarme anti intrusion		

A noter que celui-ci devait être réputé complet pour le 1^{er} décembre 2020 dernier délai.

La Commune pourrait prétendre à une subvention de 50 % du montant HT des travaux soit une aide attendue de 16.799 €.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de cette subvention.

Bon d'achat des aînés de la Commune

Le traditionnel banquet des aînés a été annulé pour cause de situation sanitaire liée à la COVID-19.

Lors du précédent conseil, les élus s'étaient entendus pour attribuer à chaque aîné de la Commune une compensation sous forme de bon d'achat.

La commission des fêtes s'est réunie et propose d'accorder un bon d'achat d'une valeur de 20 € au magasin ALDI d'ASSEVENT, à chaque personne âgée de plus de 65 ans bénéficiaire du colis.

Le conseil municipal accepte la proposition de Madame le Maire.

Fonds de concours CAMVS – Rue du 158^{ème} RI

Après avoir pris attache auprès des services de la C.A.M.V.S. et vérification de leur part, il s'avère que la délibération du conseil municipal prise en date du 04 décembre 2019 est concordante avec les chiffres de la C.A.M.V.S. soit une participation définitive de 74.142,99 €.

Le conseil municipal n'a donc pas à délibérer de nouveau pour l'attribution de ce fonds de concours. L'information est portée à la connaissance de l'audience.

Prêts garantis PROMOCIL – Réaménagement de prêt

La Commune avait donné son accord pour se porter garant pour la Société PROMOCIL pour un prêt qui concernant la réhabilitation du 13 et 13 bis Rue Maurice Willot.

La société PROMOCIL a profité d'une opportunité pour réaménager le prêt lié à cette acquisition et demande à la Commune de réitérer sa garantie pour le remboursement de ce prêt réaménagé auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le conseil municipal accepte de conserver la garantie d'emprunt pour ce prêt réaménagé.

Convention avec la C.A.M.V.S. pour la saison hivernale

Depuis le 1^{er} juillet 2020, l'ensemble des voies publiques communales ouvertes à la circulation publique générale est défini d'intérêt communautaire exceptés :

- les chemins ruraux
- les venelles
- les chemins piétons, voies piétonnes
- les places
- les squares
- les chemins non revêtus
- les voies privées
- les nationales
- les départementales
- les impasses
- les voiries du PRU d'HAUTMONT

Pour que les services de la C.A.M.V.S. effectuent le salage et le déneigement de ces voies définies d'intérêt communautaire, une convention doit être signée entre les 2 parties.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention qui nous parviendra après le conseil communautaire du 18 décembre prochain.

Désignation d'un représentant à l'Agence d'Ingénierie Départementale du Nord (iNord)

Suite aux dernières élections municipales, il convient de désigner les membres de la Commune appelés à siéger à l'Agence d'ingénierie départementale du Nord.

Le conseil municipal a donc désigné :

- Membre titulaire : **Monsieur Jocelyn DAUDRUY**
- Membre suppléant : **Madame Hélène JOLY**

Désignation d'un représentant au Comité de Réussir Notre Sambre

Madame le Maire explique au conseil municipal que la Commune adhère depuis 2015 à l'association Réussir notre Sambre qui a pour mission :

- de garantir la représentativité de l'ensemble du territoire couvert par la rivière auprès des instances (Etat, VNF, Région, Département)
- d'informer ses membres de toutes décisions, positionnements, etc sur le dossier de l'Axe Sambre
- de participer à la définition d'une stratégie conjointe pour la rivière

Madame le Maire précise que l'adhésion de la Commune est gratuite et d'une durée de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. La périodicité des réunions sera de l'ordre de 3 rencontres par an minimum avec un maximum de 6.

Les membres de la commune étant désignés par le conseil municipal sont :

- Membre titulaire : **Madame Marjorie MAHIEUX**
- Membre suppléant : **Monsieur Jocelyn DAUDRUY**

Plan de sauvegarde - Actualisation

Compte tenu du renouvellement du conseil municipal en mai dernier, il convenait de modifier le plan communal de sauvegarde établi en décembre 2010.

Le plan communal de sauvegarde est un recueil qui regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Il convient aujourd'hui de recomposer la cellule communale de crise et de pourvoir ainsi au remplacement des élus qui ont quitté le conseil.

Madame le Maire reprend les fiches thématiques afin que chaque conseiller se positionne pour les différents postes proposés dans le Plan de Sauvegarde.

Remboursement de sinistre

Madame le Maire rappelle que des barrières métalliques à l'entrée de la Commune avaient été endommagées le 26 septembre dernier.

La société d'assurance GENERALI de MAUBEUGE a fait parvenir un chèque de 400 € qui couvre entièrement les frais liés au remplacement des barrières de sécurité.

Le conseil municipal accepte cette proposition d'indemnisation de la société d'assurance GENERALI à MAUBEUGE.

Questions diverses

Les points prévus à l'ordre du jour étant épuisés, Madame le Maire donne la parole à Madame DUMANGE, adjointe en charge des colis afin d'établir le planning de distribution des colis de Noël aux aînés.

Madame Elodie RICOUR-ARAUJO porte à la connaissance de ses collègues, le programme des festivités prévues pour les enfants des écoles maternelle et primaire.

Monsieur Jean-Philippe CUISSET informe ses collègues sur l'avancée des travaux de l'école primaire.

Les travaux intérieurs sont terminés et réceptionnés.

Les travaux de bardage se poursuivront jusqu'à la mi-janvier.

Il porte à la connaissance que l'entreprise JOUANNOT est intervenu au logement de fonction du stage pour une remise aux normes de l'électricité.

Enfin, il termine avec les travaux prévus dans les vestiaires du stade Philippe MONNIAUX en précisant que ceux-ci sont commencés et se poursuivront jusqu'à l'année prochaine.

Monsieur MALLARD, adjoint aux sports et aux après-midis récréatifs, rend compte des activités proposées aux enfants durant les vacances de la Toussaint.

Enfin Monsieur LECOCQ, adjoint aux finances, annonce à l'Assemblée qu'avec les membres de sa commission, il travaille sur un nouveau dossier de subvention pour les associations asseventoises.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire termine en informant ses collègues que la cérémonie des vœux prévue initialement le 08 janvier ne pourra se tenir. Elle propose aux conseillers de réaliser un montage vidéo afin de souhaiter les vœux à la population au travers du site internet de la Ville.